



Vous choisissez l'objectif et nous traçons le chemin ensemble.

Vous voulez investir votre argent de façon responsable, avec un impact positif sur l'environnement et la société. Cela requiert de l'expérience et des compétences spécifiques.

Avec un mandat de gestion de fortune, vous déléguez cette tâche à la BAS. Nos spécialistes décident pour vous de tous les placements. Votre conseillère ou conseiller demeure votre personne de référence pour toute question concernant votre patrimoine.



Un univers de placement soigneusement sélectionné

Nous avons composé pour notre clientèle un univers de placement en actions, obligations et fonds de placement. La sélection et l'évaluation des titres reposent sur des critères rigoureux et spécifiques de la BAS:

- Sur la base des critères d'exclusion et d'encouragement, nous limitons l'univers d'investissement aux titres qui répondent à nos exigences.
- Nous pondérons nos évaluations au moyen de facteurs écologiques, socio-éthiques et financiers.
- Les entreprises actives dans l'un de nos neuf secteurs d'encouragement - fortement axés sur le développement durable - obtiennent une meilleure note.

Notre approche est unique en Suisse: à la BAS, les notions de «best in class» ou «best of class» ne suffisent pas.

Signe particulier de la BAS: Une cohérence éthique

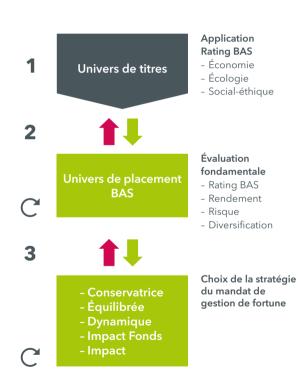
Nous estimons que le négoce de titres ne doit pas viser le profit à court terme et préconisons une éthique de l'attente raisonnable. La décision d'acheter ou de vendre des titres en Bourse se fait avec discernement. Nous nous orientons à l'évolution à long terme des paramètres écologiques, socioéthiques et financiers de l'entreprise.

Notre système salarial ne prévoit aucun bonus. Nos conseillères et conseillers n'ont pas d'objectifs de vente pour des produits spécifiques ce qui évite ainsi tout conflit d'intérêts. Les commissions que perçoit la BAS sur la vente de fonds de placement sont reversées à la clientèle.

Un processus de sélection et d'investissement rigoureux

Le processus de sélection de l'univers de placement passe par plusieurs étapes :

- 1 L'analyse d'entreprises évalue et sélectionne les titres.
- 2 Le comité d'investissement durable qui réunit plusieurs spécialistes - contrôle l'univers de placement BAS.
- 3 La commission de placement définit la stratégie de placement du mandat de gestion de fortune.
- C L'évolution des titres fait l'objet d'un suivi permanent dans le cadre de l'asset management et de l'analyse d'entreprises.



C'est l'impact qui compte

En fonction de la catégorie de placement, votre argent aura un impact direct ou indirect plus ou moins important sur l'environnement et la société.

L'argent réalise un impact direct lorsqu'il est investi, par exemple, dans un fonds de placement Fair Trade et transmis directement aux bénéficiaires.

L'impact est indirect lorsqu'il s'agit de titres cotés en Bourse. Les investisseuses et investisseurs ne font que vendre et acheter les titres entre eux par l'intermédiaire de la Bourse. Les entreprises ne bénéficient pas directement du flux de fonds, sauf en cas de nouvelle émission de titres destinée à lever des fonds.

L'objet du placement a aussi un impact appelé impact d'entreprise. Chaque entreprise retenue pour un investissement a des effets sur l'environnement et la société avec les produits et services qu'elle propose. Avec le rating BAS, nous évaluons l'impact de l'entreprise en plus de sa situation écologique, sociale et financière. Plus la note est élevée, plus l'entreprise est durable et plus elle obtient d'oiseaux BAS.

Nous analysons les différents types d'impact et les pondérons selon la stratégie choisie. À cet égard, le mandat de gestion de fortune de la BAS est unique.

Quelle voie suivre?

Tout investissement comporte des risques. Dans le cadre du mandat de gestion de fortune, nous vous proposons cinq stratégies différentes, qui tiennent compte de vos besoins et possibilités. Votre tolérance aux risques, votre situation personnelle et vos perspectives d'avenir déterminent le choix de la stratégie.

Au cours d'une discussion approfondie avec votre conseillère ou conseiller, vous décidez quelle approche vous convient le mieux. Préférez-vous rester de façon «conservatrice» sur les sentiers de randonnées? Ou visez-vous la voie alpine «dynamique»?

Quoi qu'il en soit, le profit à court terme n'a pas sa place chez nous. Nous vous informons régulièrement de l'évolution financière, de la composition du portefeuille, de la mesure de l'impact visé et du rating BAS.

Stratégies

Base

Disposition au risque¹

Objectif visé²

Part de chaque catégorie de placement en %³

- Liquidités
- Obligations
- Actions
- Biens immobiliers
- Métaux précieux
- Fonds spéciaux

Volatilité annuelle⁴

Value at Risk⁴⁵

Part visée de fonds spéciaux

Rating BAS visé⁶

Conservatrice	Equilibrée	D ynamique	Mpact Fonds	A Impact	
Univers de placement BAS					
Modérée (B)	Accrue (C)	Élevée (D)	Accrue (C)	Accrue (C)	
- Préservation effective du capital - Rendement par les produits d'intérêts et de dividendes	 Préservation effective et augmentation à long terme du capital Rendement par les pro- duits d'intérêts et de dividendes ainsi que les gains en capital 	- Augmentation à long terme de la fortune par une orientation élevée sur les gains en capital	- Focalisation sur des instruments de place- ment collectif ayant un impact écologique et social élevé	- Focalisation sur des instruments de placement ayant un impact écologique et social élevé	
2,73%	5,16%	8,72%	2,52%	5,34%	
- 5,71%	-9,43%	- 15,12%	-5,25%	-9,22%	
20% à 25%			60% à 100%	55 %	
}			}}}à }}	}}; à };	

¹ Échelle (perte potentielle maximale en période de stress) A: basse −5 %, B: modérée −15 %, C: accrue −25 %, D: élevée −40 %, E: très élevée ≥−50 %.

² Le rendement attendu dépend des risques encourus. ³ Les quote-parts des différentes classes d'actifs présentés ici sont indicatifs et peuvent différer des positions actuelles. Pour toutes les classes d'actifs, nous travaillons avec ce que l'on appelle des marges de fluctuation stratégiques. Nos allocations tactiques s'inscrivent dans ces marges. ⁴ État au 31.10.2023 (au cours des derniers 36 mois). ⁵ VaR (avec un niveau de confiance de 97,5 %). ⁶ Le rating BAS tient compte de l'impact économique, écologique, social-éthique. Les évaluations vont de 0 à 5 oiseaux BAS.

Volatilité: amplitude de fluctuation de cours d'instruments financiers sur une période donnée. Value at Risk: montant de la perte d'un instrument financier qui peut être subi avec un niveau de confiance donné (par exemple 97,5 %) dans une certaine période de temps (par exemple un an).

Aperçu de l'offre et des frais

Le mandat couvre les prestations suivantes

- Gestion de fortune professionnelle
- Lettre d'information périodique avec détails sur l'évolution du marché et de la durabilité
- Entretien de conseil (rétrospective et perspectives)
- Extrait de fortune annuel avec rapport de performance
- Aperçu des transactions
- Relevé fiscal

Le forfait inclut

- Les courtages propres et de tiers
- Les droits de garde propres et de tiers
- Les taxes pour titres détenus à l'étranger
- Les frais de tiers et taxes payées à des tiers

Le forfait n'inclut pas

- La TVA
- Les droits de timbre et taxes boursières
- Frais des fonds de placement (TER), qui sont directement pris en compte dans la valeur boursière des parts (NAV).

Les commissions reçues de tiers par la BAS sont reversées à la clientèle.

	Tarif annuel*	Taxe annuelle minimale
Conservatrice	max. 0,75 %	CHF 1'600
Équilibrée	max. 0,90 %	CHF 1'900
Dynamique	max. 1,05 %	CHF 2'200
Impact Fonds	max. 0,90 %	CHF 600
Impact	max. 1,05 %	CHF 2'200

^{*} La commission annuelle forfaitaire est calculée sur la base du total des actifs sous gestion (total du dépôt et solde des comptes auprès de la BAS). Les conditions sont énumérées dans le barème des tarifs.

Afin d'obtenir le meilleur rapport coût/rendement possible pour vous, nous vous recommandons un montant minimum de placement de 70'000 francs pour les mandats avec une stratégie Impact Fonds. Pour toutes les autres stratégies, nous vous recommandons un montant minimum de placement de 215'000 francs.

Les mandats de gestion de fortune BAS présentent une liquidité restreinte en raison des placements à impact qu'ils contiennent (cf. chiffre 6 du contrat de gestion de fortune). En cas de résiliation du mandat ou de réduction du montant du mandat, le remboursement intégral des instruments de placement détenus dans le cadre du mandat prend en général entre 6 et 12 mois.

De bonnes raisons pour un mandat de gestion de fortune BAS

Sens et responsabilité

Tous les titres de la gestion de fortune proviennent de l'univers de placement BAS.

Gain de temps et efficacité

Vous déléguez les décisions d'investissement à la BAS et bénéficiez de son expertise. La BAS suit en permanence les titres sous mandat et réagit rapidement selon l'évolution des marchés.

Adaptation aux besoins

Cinq stratégies différentes sont proposées pour la gestion de fortune; elles sont adaptées à chaque profil de risque.

Exclusivité et diversité

La gestion de fortune permet d'accéder à des instruments de placement et à des marchés qui ne sont pas ouverts aux investisseuses et investisseurs privé-e-s.

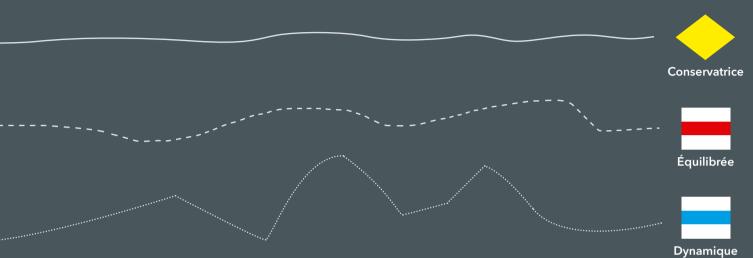
Confiance

Toutes les clientes et tous les clients ayant confié un mandat de gestion de fortune disposent d'une interlocutrice ou d'un interlocuteur personnel-le.

Simplicité, équité et transparence

La rémunération du mandat de gestion de fortune est calculée en pour cent du total des actifs sous gestion. La banque ne facture pas de frais bancaires supplémentaires.

Nos stratégies de gestion de fortune









Réellement différente.

Votre contact

Tél. Lausanne: 021 319 91 00 Tél. Genève: 022 907 70 00

E-mail: placement@bas.ch

www.bas.ch/investissements-responsables

Ce document est une publicité. Il ne représente pas une offre d'achat et sert uniquement à l'information.